

## **Loi sur les télécommunications**

### **Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger**

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne suivante:

#### **Application de l'art. 9 ORAT (ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications; RS 784.104)**

- Yellow Gateway, Zollstrasse 16, Postfach 125, FL-9494 Schaan
- Turnex AG, Postfach 339, FL-9495 Triesen
- Acom Business Anstalt, Zollstrasse 16, Postfach 125, FL-9494 Schaan
- Werbeanstalt, Postfach 856, FL-9494 Schaan
- International Phone Services Est., Postfach 71, FL-9490 Vaduz

*La décision peut être demandée à l'adresse suivante:*

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28